



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DU 26 OCTOBRE 2015

Le 26 octobre 2015 à 20h00, les membres du Conseil Municipal de Lalheue, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Christian CRETIN, Maire.

Date de convocation : 20 octobre 2015

Etaient présents : Jean-Pierre BECK, Sylvain BERTHIER, Alexandre CZECH, Christian CRETIN, Sophie DARRAS, Sébastien LE DARD, Magali MULLER, Elodie PHILIPPON, Marc ROBERT.

Absent ayant donné pouvoir : Marinette PUECH à Christian CRETIN

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Sophie DARRAS.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Effectif légal du Conseil municipal : 11

Conseillers présents ou représentés : 10

Membres en exercice : 10

Votants : 10

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de séance du 21 septembre 2015.

1) Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Un nouveau projet de schéma départemental de coopération intercommunale a été réceptionné par la mairie le 16 octobre dernier. Ce schéma a été modifié selon les orientations de la loi NOTRe du 7 août 2015. Le Conseil doit faire part de son avis au Préfet dans un délai de 2 mois. A compter du 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne intègrera dans son périmètre 6 communes issues de la Communauté de Communes Mont Saint-Vincent : Ameugny, Bissy sous Uxelles, Chapaize, Cormatin, Malay et Savigny sur Grosne. En outre, le projet de schéma préconise la fusion des 3 SIVOS présents sur l'intercommunalité. Le SIVOS du Val de Grosne disparaîtrait à compter du mois de septembre 2017. A terme, le scolaire et le périscolaire pourrait devenir une compétence de la Communauté de Communes. Le Conseil communautaire a d'ores-et-déjà exprimé son désaccord sur ce projet de fusion le 19 octobre dernier. Le Conseil municipal se prononcera sur ce schéma lors de sa prochaine séance.

2) Redevance assainissement 2015

En 2014, la part fixe était de 64 euros et le prix du m³ à 0,85 euros. Le Maire propose à l'assemblée d'augmenter le prix du m³ consommé afin de sensibiliser les administrés à leur consommation d'eau. Il rappelle également les règles de plafonnement de la part fixe de la redevance assainissement au titre de la loi sur l'eau. Ainsi, pour une consommation de 120 M³, la part fixe ne doit pas dépasser 40 % de la facture pour les collectivités rurales depuis le 1er janvier 2012.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant de la redevance assainissement qui sera mise au rôle en novembre 2015 comme suit :

Part fixe : 60 euros Prix au M³ consommé : 0.90 euros

Les cas particuliers restent inchangés, à savoir :

- exploitations agricoles : consommation limitée à 200 M³
- cas d'un seul compteur pour plusieurs logements : autant de parts fixes que de logements ; consommation facturée au titulaire du compteur,
- arrivée ou départ en cours d'année : partie fixe calculée au prorata de la présence dans la commune de juillet de l'année précédente à fin juin de l'année en cours (période de relevé des compteurs).

3) Location de la Cure

- Afin d'assurer un bon entretien annuel des pompes à chaleur de la Cure (cabinet médical compris), M. le Maire a proposé aux locataires de mutualiser la prestation de maintenance (contrôle et entretien) avec celle de la commune réalisée chaque année dans les écoles, à la salle des fêtes et à la mairie. Ces entretiens groupés ont permis une remise de 15 % sur le coût total de la prestation. Une délibération est nécessaire pour solliciter le remboursement auprès des locataires. Le Conseil décide de répartir la remise de 15% au prorata du coût de la prestation pour chaque partie, à savoir :

Pour la commune : montant de la prestation 610 € HT, soit une remise de 91.50 € HT

Pour les 3 locataires : montant de la prestation 162 € HT, soit une remise de 24.30 € HT par locataire.

- Par ailleurs, M. le Maire informe qu'un logement communal sera libéré le mois prochain et qu'un administré de la commune serait intéressé pour reprendre le logement. Le Conseil autorise M. le Maire à signer le bail avec le nouveau locataire.

4) Modification de la composition de la commission des bois et des membres du CCAS

Suite à la démission de M. Victor BONNOT, le Conseil nomme Mme Magali MULLER, membre de la commission des bois, et Mme Sophie DARRAS, membre du CCAS.

5) Forêt communale : destination des coupes 2017

Le Conseil décide de solliciter l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2017 les parcelles n°34, 35 et 8 (futaie irrégulière) de la forêt communale.

- Comptes-rendus de réunions

- Commission des Bois : La subvention pour les travaux de régénération de la coupe n°6 est reportée à l'année prochaine. Par conséquent, les investissements inscrits au budget primitif 2015 seront décalés d'une année pour un montant de 4 344 € en 2016 et 8 916 € en 2017. Les inscriptions pour les affouages 2015/2016 (coupe n°33) seront arrêtées au 15 novembre prochain. Une réunion d'information se tiendra le samedi 21 novembre à 11h00 en présence de tous les affouagistes. Il leur sera remis le règlement d'affouage, l'attribution de leur coupe et leur sera demandé le paiement de la taxe d'affouage 2015. Concernant la vente de la coupe des peupliers à proximité du cimetière, M. le Maire informe qu'il est toujours en attente de devis pour évaluer le coût des travaux de débroussaillage, de broyage et de plantation.

- Syndicat des eaux de la région de Sennecey-le-Grand : En raison du rendement du réseau, la subvention de l'agence de l'eau risque d'être perdue. Pour continuer à recevoir cette aide, le syndicat envisage un nouveau schéma directeur axé sur une recherche de fuite accrue et l'équipement de "télé-surveillance" sur des compteurs de zonage de façon à pouvoir les détecter plus facilement. En 2020, la compétence eau et assainissement devra avoir été transférée à la Communauté de Communes.

- Communauté de Communes Entre Saône et Grosne : le Conseil communautaire a validé le projet de création d'une maison de santé pluridisciplinaire, qui se situera derrière le siège de la Communauté de Communes rue des Mûriers, à proximité du Relais des services publics et du Pôle Santé. Les travaux seront menés en partenariat avec la SEMCODA. Un accord de principe a été trouvé : 4 généralistes, 2 chirurgiens dentistes, le laboratoire d'analyse médicale, le SIAD et l'ADMR pourraient intégrer la structure. Cinq salles « nomades » resteraient disponibles afin d'accueillir d'autres professionnels de santé dont des spécialistes : oncologue, urologue, neurologue etc.

- Questions et informations diverses :

- M. le Maire informe le Conseil du renouvellement du contrat de M. PAGET à compter du 1^{er} décembre 2015 pour une période de 6 mois.

- Une réunion publique sera organisée le vendredi 20 novembre 2015 à 18h30. A cette occasion, M. le Maire informe qu'il répondra en public au courrier vindicatif de M. LIMONET puisque ce dernier l'a diffusé à l'ensemble de la population.

- Elections régionales 2015 : Le Conseil fixe les tours de garde du bureau de vote des 6 et 13 décembre prochains.
- Cérémonie du 11 novembre : M. le Maire annonce que la cérémonie se tiendra à 11h30 au monument aux morts. Un vin d'honneur sera organisé à l'issu de la cérémonie.
- Travaux atelier municipal : Par courrier reçu le 23 octobre 2015, le Conseil départemental a notifié une subvention de 13 989 € à la commune pour la réfection et le désamiantage du toit de l'atelier municipal, soit 20 % du coût total du projet. M. le Maire rappelle que le Conseil municipal avait décidé lors de sa dernière séance du 21 septembre de donner suite au projet uniquement si la subvention s'élevait a minima à 65 % pour des raisons d'équilibre budgétaire. Par conséquent, le Conseil décide de reprendre le projet initial, soit la simple réfection des fuites de la toiture ainsi que la remise aux normes de l'installation électrique. Un diagnostic amiante sera tout de même réalisé pour un montant de 432 € TTC.
- Formation défibrillateur : la formation s'adresse aux élus, institutrices et au personnel de la commune. Elle sera organisée le vendredi 11 décembre à 19h00 à la salle des fêtes de Lalheue.
- Eclairage de l'école du quart Goin : Le Conseil décide de valider le devis de la Sarl REBILLARD (Tournus) pour le remplacement de l'ensemble des néons de la salle de classe pour un montant de 199.26 €
- Vandalisme : M. le Maire informe le Conseil du vol de la boîte aux lettres jaune de La Poste au Buisson Roncin.

Date de la prochain séance : Lundi 30 novembre 2015 à 20h00

La séance est levée à 22h34.

SIGNATURES

		Pouvoir à M. CRETIN
Jean-Pierre BECK	Sophie DARRAS	Marinette PUECH
Sylvain BERTHIER	Sébastien LE DARD	Marc ROBERT
Christian CRETIN	Magali MULLER	
Alexandre CZECH	Elodie PHILIPPON	